



Confédération Générale  
du Travail FORCE OUVRIERE

---

## Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Bordeaux, lundi 23 juin 2014

### Déclaration FNEC-FP-FO Conseil Académique de l'Education Nationale

Monsieur le Recteur,  
Madame la Vice-présidente du Conseil Régional,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Académique de l'Education Nationale,

La FNEC-FP-FO est heureuse de constater que le C.A.E.N. a retrouvé cette année le rythme normal de ses assemblées. Néanmoins, comme sa Confédération Force Ouvrière, elle condamne les réorganisations en cours dans tous les services publics qui conduisent à de graves dysfonctionnements, à une grande souffrance au travail, à des drames humains, et qui portent atteinte à la mise en œuvre des principes républicains. Par exemple, la question des rythmes scolaires ne sera pas résolue par une simple pirouette textuelle. Les différents acteurs du terrain le savent bien. Dans le même temps, les projets de décrets, qui inciteraient les Chefs d'établissement à procéder par lettre de mission envers les enseignants, permettraient à certains des excès d'autorité susceptibles de participer encore à la pénibilité du travail. Le Chef d'établissement est le supérieur hiérarchique direct de l'enseignant. Il doit l'encadrer en fonction de ce qui a été défini dans un cadre national, dans un statut. Il n'y a pas lieu de redéfinir les missions en fonction des lieux et des personnes sinon il faut admettre que la neutralité promise par la laïcité, indispensable à un enseignement de qualité, est envoyée aux oubliettes.

Concernant l'ordre du jour proposé, tout d'abord sur l'évolution de la carte des formations professionnelles, le document de travail de ce C.A.E.N. nous présente les « propositions d'évolution de la carte des formations professionnelles » sur la période 2015 - 2017. Si ce travail est voulu « collaboratif » entre le Rectorat et la région Aquitaine, il marque la poursuite de l'acte III de décentralisation, avec comme objectif la territorialisation de l'école, marquée au final, dans le secondaire, par le transfert de la carte des formations professionnelles à la collectivité territoriale. Ce désengagement de l'Etat va à l'encontre d'une école de la République puisque notre République, morcelée, finirait par en perdre ses morceaux quelle qu'en soit l'étendue. L'enseignement professionnel public et laïque est menacé par ces mesures d'économies budgétaires mais les personnels restent attentifs aux circulaires nationales et savent

encore se mobiliser, lorsque c'est nécessaire, pour défendre leur statut d'état. Monsieur le Président de la Région Aquitaine et de l'A.R.F. en sait quelque chose, du moins de la part de FORCE OUVRIERE.

Dans la rubrique « Contexte général » du document, il est dit que [...] *la multiplication des demi-sections, génère, en effet, un surcoût à l'élève, en heures d'enseignement et en besoin de plateaux techniques [...]*. Faut-il rappeler que les heures d'enseignement dues sont définies dans un cadre national, avec des diplômes nationaux, c'est ce qui garantit l'équité du diplôme, que l'on soit à Bordeaux ou à Lille. Précisons, d'ailleurs, que la vague évaluation par compétences entache cette équité. Faut-il rappeler aussi, puisqu'on n'est toujours pas entendu, que les élèves de l'enseignement professionnel mais aussi de l'apprentissage se déterminent dans leur orientation en fonction de la proximité géographique des formations ? Former des jeunes motivés à une distance humainement acceptable, c'est former mieux en se reposant sur la réelle motivation du professionnel de demain. Cela a un coût !

Quant aux plateaux techniques, serait-ce le rôle de l'entreprise que de les fournir ? Pouvons-nous croire que les surfaces englouties dans ces établissements de production puissent l'être au seul profit de la formation ? Un entrepreneur a besoin de son outil dans son plein usage parce que c'est la condition des bonnes performances de son entreprise. Est-ce son rôle que d'investir dans la formation des jeunes de notre pays ? En tant que citoyen, certes oui, mais pas au niveau de ce qu'on attend aujourd'hui de lui. Une fois de plus, la volonté de « diminution des dépenses publiques » passe avant toute considération pédagogique. L'avenir de nos enfants doit-il être toujours seulement guidé par nos économies du moment ? Chacun sait qu'investir c'est faire le choix de croire en l'avenir. Si nous ne croyons pas même en l'avenir de nos enfants, nous faisons implicitement le choix de saborder tout de ce qui fait notre identité humaine et républicaine. Le choix de financer les équipements nécessaires à la formation des jeunes, de fournir et de mettre à disposition les évolutions technologiques doit relever de financements publics. La FNEC-FP-FO avec son syndicat de l'enseignement professionnel, le SNETAA-FO, s'inquiètent de la « mixité des parcours élèves-apprentis ». Le mélange des deux voies d'accès aux diplômes est dangereux, à la fois pour le contrat de travail qu'est le contrat d'apprentissage, et pour le statut scolaire du lycéen professionnel. On nous dit que ces parcours peuvent « être diversement organisés » par exemple sur le cursus 3 ans du bac pro... Nous, professionnels de l'enseignement, savons bien que cela entraînera des désordres dans nos EPLE, tant sur la gestion de la vie scolaire, des emplois du temps des professeurs, que sur les dotations horaires.

Les Professeurs des Lycées Professionnels savent très bien que leurs postes sont liés aux dotations horaires globales et que tous les ans, nombre d'établissements vous réclament, Monsieur le Recteur, des moyens de fonctionner correctement. Enfin, quel rôle réducteur donne-t-on, dans la circulaire de rentrée 2014, aux lycées professionnels qui ne doivent, finalement, que « dégrossir » les jeunes aux compétences et connaissances attendues par les entreprises ! Si nous ne faisons que profiler en eux les futurs outils de nos ambitions entrepreneuriales, nous actons ensemble que ces élèves n'ont pas le même espoir de citoyenneté que les autres et nous officialisons ensemble que la parole et le vote de certains aura dorénavant moins d'importance que ceux des autres de leur âge. Les enfants de la République n'ont ni sexe, ni couleur, ni voie de formation ; chacun d'entre eux porte en lui les fragments de notre histoire et doit porter les lumières de nos espoirs. Nous sommes persuadés que, dans cette assemblée, personne ne souhaite couper la lumière... et que chacun se convaincra qu'elle ne peut venir de l'enfermement de nos élèves dans la seule acculturation d'entreprise et de l'enfermement de l'enseignement professionnel dans un simple rôle de dégrossissement.

Ensuite, au sujet des campus des métiers et des qualifications, l'identité Bois de la région Aquitaine, particulièrement pour ce qui concerne le pin maritime, ne saurait être démentie. 14 campus des métiers sont déjà labellisés au niveau national, dont celui de notre Aérocampus et il est vrai que la circulaire de rentrée 2014 prévoit la

mise en œuvre de la labellisation d'autres ensembles. Les candidatures étaient attendues pour le 15 juin. Nous sommes le 30. Est-ce à dire que nous avons déjà candidaté sans le savoir ?

Le campus des métiers est un conglomérat qui regroupe les trois voies de formations -générale, technologique et professionnelle- dans lesquelles les alternances lycée / entreprise se chevauchent à différents niveaux. Il porte atteinte à la lisibilité de chacune des voies en laissant croire que l'on pourrait passer de l'une à l'autre sans difficulté. Ce faisant, il gomme la spécificité de la voie professionnelle par la mise en œuvre de la seconde de détermination et pourrait réduire le Bac Pro à 2 ans. De plus, il prévoit la mixité des publics et quoi qu'en disent certains rapports, cela n'est pas forcément gage d'efficacité et de réussite pour les jeunes. Les vécus divergent. Cela pourrait initier la mixité des parcours avec un début de formation en initiale et une poursuite par voie d'apprentissage. Enfin, cela tend à développer un partenariat tellement renforcé entre l'école, les entreprises ou les associations que le risque est grand d'un mélange des genres sur le rôle de chacun. C'est pourquoi la FNEC ne peut que s'interroger sur le développement d'un tel outil qui, à ses yeux, ne vise qu'à affaiblir le service public, et notamment l'Education Nationale, car il confirme bien la régionalisation de la formation professionnelle avec une région seule compétente. Ainsi, l'inquiétude est grande de la mise à mal des statuts des personnels face à la mixité des publics.

Nous faisons remarquer par ailleurs qu'un autre label délivré à des lycées devenus « lycées des métiers » n'a rien apporté ni en financement complémentaire ni en reconnaissance. Il a seulement permis des regroupements de filières dans des pôles et contribué à l'appauvrissement de l'offre de formation dans les lycées professionnels. La FNEC n'a pas voté la loi PEILLON, synonyme de territorialisation de l'Ecole avec la remise en cause des rythmes scolaires mais aussi la régionalisation de l'Enseignement Professionnel. Notre position reste tranchée. C'est pourquoi, tout naturellement, la FNEC-FP-FO appelle tous les membres de cette assemblée à voter contre ce projet de campus des métiers qui n'est qu'un élément d'application d'une loi désorganisatrice. Ce n'est pas avec une vitrine de formation qu'on élève l'ensemble de nos jeunes, c'est dans les salles de cours de l'ensemble de nos établissements.

Le sujet du calendrier scolaire 2014 – 2015 nous rappelle à tous celui de l'année qui s'achève ; nous rappelle aussi que le Ministre n'avait voulu faire aucun effort l'an dernier et nous avait conduit à refuser en masse (13 Contre et 3 Abstentions) tout aménagement du mercredi après-midi, après listage de toutes les difficultés de mise en œuvre. L'absentéisme attendu ne nous a pas été épargné ; certains collègues qui n'avaient une classe que le vendredi n'ont pu terminer leur référentiel, faute d'élève et faute à cette incohérence qui conduit maintenant notre administration à une gestion comptable, déshumanisée. La question de l'Ascension est récurrente puisque le jour concerné est un jeudi. Ainsi la FNEC-FP-FO, sollicite notre C.A.E.N. pour qu'il émette un vœu selon les termes suivants : « Le Conseil Académique de l'Education Nationale de l'Académie de Bordeaux forme le vœu de la mise en place automatique et officielle d'un pont de vacance le lendemain du jeudi de l'ascension, jour qui présente la particularité d'être constant dans le déroulé de la semaine. La mise en œuvre de rattrapages pour des occasions plus exceptionnelles en serait ainsi facilitée certains mercredi après-midi, en fonction des réalités repérées».

Nous ajouterons enfin que nous avons bien pris note de la décision de Monsieur le Ministre de ne pas faire de rattrapage indu pour la rentrée de septembre 2014. Il n'a cependant pas évoqué le calendrier des années suivantes ; nous tenons à ce que cette décision soit définitivement entérinée.

Merci de votre écoute. FORCE OUVRIERE souhaite un échange des plus porteurs.

Pour la FNEC-FP-FO  
Philippe SIMONET